

19187
COUTUMES

DU BAILLIAGE

DE SAINT MIHIEL.

Avec les Ordonnances faites sur le Stile
& Règlement de la Justice au Siège
dudit Bailliage, & aux Inférieurs y
ressortissans.

*Rédigées par écrit par Ordonnance de Sérénissi-
me Prince CHARLES, par la grace de
Dieu, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Guel-
dres, &c. Et homologuées par Son Altesse
au mois de Novembre 1598.*

E N S E M B L E

Les Articles réhomologuez par Son Altesse
à présent régnant, étant en la Ville de Nancy,
le 23. du mois de Juillet 1609.



A NANCY,

Chez J. B. CUSSON Imprimeur-Libraire or-
dinaire de S. A. R. sur la Place, au Nom
de JESUS.

M. DCC. XXXI,